

Intitulé de l'UE	Droit 3
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier: assistant social MC

Responsable(s)	Heures	Période
Kelly DE DECKER	50	Quad 2

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Droit des asbl	25h	Kelly DE DECKER
Droit pénal	25h	Kelly DE DECKER

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Droit des asbl : 25h de théorie
Droit pénal : 25h de théorie

Langue d'enseignement
Droit des asbl : Français
Droit pénal : Français

Connaissances et compétences préalables
Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES Cette UE contribue au développement des compétences suivantes • Etablir une communication professionnelle ◦ Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services ◦ Adopter le langage professionnel du secteur • Interagir avec son milieu professionnel ◦ Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies • Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable ◦ Construire son identité professionnelle ◦ Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement ◦ Exercer un jugement professionnel. ◦ Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables ◦ Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
--

- Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux
 - Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - Construire un regard critique
- Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation
 - Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Objectifs de développement durable



Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).
- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.
- 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.



Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
- 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
- 5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
- 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.
- 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.
- 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.

Acquis d'apprentissage spécifiques

Comprendre les notions clés du droit pénal.

Distinguer l'action publique et l'action civile dans le cadre d'une affaire pénale.

Analyser une situation au regard du droit pénal et apporter une solution juridique aux problèmes qui y sont liés.

Comprendre les notions clés du droit des ASBL.

Analyser une situation au regard du droit des ASBL et apporter une solution juridique aux problèmes qui y sont liés.

Maîtriser les questions pratiques liées à la création d'une ASBL

Contenu de l'AA Droit des asbl

- ASBL et sociétés
- Créer une ASBL
- Statuts et formalités pour fonder une ASBL
- Les membres d'une ASBL
- Les organes d'une ASBL

Contenu de l'AA Droit pénal

- I. Définition et caractéristiques du droit pénal
- II. Les sources du droit pénal
- III. Application de la loi pénale quant aux personnes
- IV. Application de la loi pénale dans le temps
- V. Application de la loi pénale dans l'espace
- VI. L'infraction
- VII. L'imputabilité de l'infraction
- VIII. La peine

Méthodes d'enseignement

Droit des asbl : cours magistral, travaux de groupes, approche par projets, utilisation de logiciels

Droit pénal : cours magistral, utilisation de logiciels

Supports

Droit des asbl : syllabus, notes de cours, activités sur eCampus

Droit pénal : syllabus, notes de cours, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Droit des asbl

1. Législation

Loi du 23 mars 2019, Code des sociétés et des associations, M.B., 4 avril 2019.

2. Doctrine

André-Dumont, A.-P., Le Code des sociétés et des associations, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2020,
Davagle, M. et Dufour, D., ASBL – Création et fonctionnement, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2022,
Navez, E.-J. et Navez, A., Le Code des sociétés et des associations, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2019,
T'Kint, P., Le droit des ASBL – Tome 1, 1^e édition, Bruxelles, Larcier, 2013.

Ressources bibliographiques de l'AA Droit pénal

1. Législation

Constitution

Code pénal

2. Jurisprudence

Corr. Dendermonde, 30/09/2008 J.J.Pol.-T.Pol., 2010/3, p. 149,
Corr. Charleroi (7 chambre), 25/02/2013, J.L.M.B., 2014/3, p. 110-111,
Corr. Bruxelles, 25/05/2022, J.L.M.B., 2022/23, p. 1030-1038.

3. Doctrine

De Valkeneer, C., Manuel de l'enquête pénale, 5e édition, Bruxelles, Larcier, 2018,
Kuty, F., Principes généraux du droit pénal belge – Tome I – La loi pénale, 3e édition, Bruxelles, Larcier, 2018
Kuty, F., Principes généraux du droit pénal belge – Tome II : l'infraction pénale, 2e édition, Bruxelles, Larcier, 2020,
Kuty, F., Principes généraux du droit pénal belge – Tome III : l'auteur de l'infraction pénale, 2e édition, Bruxelles, Larcier, 2020,
Kuty, F., Principes généraux du droit pénal belge – Tome IV : la peine, 1e édition, Bruxelles, Larcier, 2017
Moreau T. et Vandermeersch D., Éléments de droit pénal, Bruxelles, la Charte, 2017.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Évaluation avec notes aux AA
Pondérations	Droit des asbl : 50% Droit pénal : 50%
Langue(s) d'évaluation	Droit des asbl : Français Droit pénal : Français

Méthode d'évaluation de l'AA Droit des asbl :

Création d'une ASBL fictive en groupe : remise **d'un travail écrit** (rédaction des statuts d'une ASBL conformément aux exigences de la loi du 23 mars 2019) correspondant à 60% de la note finale. Travail évalué /30.

Défense orale du projet en groupe devant un jury correspondant à 40% de la note finale". Cette note sera composée d'une évaluation individuelle /10 et d'une note de groupe /10 (/20).

Le travail écrit est à remettre dans le courant du mois de mai (date à préciser). La défense orale aura lieu hors-session.

La grille critériée pour les deux évaluations est communiquée aux étudiant(e)s via moodle (présente également dans le syllabus).

Ce projet est réalisé avec la collaboration de l'ASBL "LJE les jeunes entrepreneurs".

Seconde session : Si le groupe échoue en première session, chaque étudiant devra présenter un travail écrit individuel.

Méthode d'évaluation de l'AA Droit pénal :

Première et seconde session : évaluation certificative au moyen d'un examen écrit (questions ouvertes).

Les questions portent sur la théorie et/ou des cas pratiques et évaluent la connaissance et la compréhension du cours.

Les AA sont évaluées individuellement : L'unité d'enseignement « droit 3 » est composée de deux activités d'apprentissage à savoir : droit pénal et droit des ASBL. Le cours de droit pénal est un cours théorique visant à sensibiliser les étudiants aux principes généraux du droit pénal, aux infractions et aux peines. Le cours de droit des ASBL est, quant à lui, abordé de manière pratique. Les étudiants sont invités à créer fictivement leur association par le biais de la rédaction des statuts et d'une défense orale. Lorsque c'est possible des liens entre les matières seront établis mais que ceux-ci n'étant que partiels, ils ne constituent pas une matière suffisante pour envisager une épreuve intégrée. C'est pour cette raison qu'il est indispensable d'opter pour une **évaluation pondérée**.

Année académique : **2023 - 2024**